

Communication à nos client-e-s

Seule la version électronique fait foi.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte, mais s'adresse à tous-tes les collaborateurs-trices de NOMAD.

Valable depuis le 1er janvier 2023

1. Tarification de l'aide et du soutien à domicile
2. Evaluation des besoins de l'aide et du soutien à domicile
3. Prestations complémentaires (PC) AVS/AI
4. Absences imprévues et prestations non décommandées
5. Contact

1 Tarification de l'aide et du soutien à domicile	<p>Le tarif de l'aide et du soutien à domicile est unique et s'élève à Fr. 35.00 de l'heure.</p> <p>Un forfait de 15 minutes par visite est facturé indépendamment de votre lieu d'habitation pour couvrir les frais de déplacement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les factures d'aide et de soutien à domicile sont à votre charge. <p>Si vous avez une assurance-maladie complémentaire (LCA) qui prend en charge l'aide au ménage, vous devez vous acquitter de vos factures, puis réaliser les démarches auprès de votre assurance pour le remboursement.</p>
2 Evaluation des besoins d'aide et de soutien à domicile	<p>Afin de déterminer vos éventuels besoins d'aide et de soutien à domicile, une évaluation est faite avec vous, à votre domicile en début de prise en soins.</p> <p>Ensuite, une réévaluation est faite à intervalle régulier (env. tous les six mois) pour adapter les interventions en fonction de l'évolution de votre situation de santé ou de celle de vos proches aidants.</p> <p>Cette prestation est facturée selon le tarif horaire en vigueur.</p>
3 Prestations complémentaires AVS / AI (PC)	<p>Lorsque les rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux, des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI peuvent être accordées.</p> <p>Celles-ci consistent en un droit dans les cas où les dépenses reconnues excèdent les revenus déterminants. Leur octroi est toutefois subordonné à la situation des revenus/fortune et dépenses des requérants.</p> <p>Si cela peut vous concerner, nous vous encourageons à entreprendre des démarches auprès de l'Agence AVS de votre commune (voir coordonnées en page 3). Vous pourrez y recevoir toutes les informations utiles pour constituer votre dossier. Ensuite, votre</p>

	<p>demande sera traitée par la Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC).</p> <p>Dès réception de la décision de la CCNC, vous voudrez bien en transmettre une copie à la Direction financière de NOMAD (adresse sous point 5 « contact »).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes au bénéfice de PC uniquement, vos factures d'aide et de soutien à domicile seront adressées directement à la CCNC pour remboursement. • Si vous êtes au bénéfice de PC et que vous avez également une assurance-maladie complémentaire (LCA) qui prend en charge l'aide au ménage, vous devez vous acquitter de vos factures, puis réaliser les démarches auprès de votre assurance et de la CCNC pour le remboursement. <p>Les organisations Pro Senectute et Pro Infirmis peuvent vous appuyer dans ces démarches (coordonnées en page 3).</p> <p>Dans le cas où vous décidez de mettre un terme aux interventions de NOMAD et choisissez une aide au ménage privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous devez en informer la CCNC ; • le remboursement des frais d'aide à domicile remboursé par la CCNC sera estimé sur la base des dernières factures de NOMAD ; • la CCNC vous informera par courrier du nombre d'heures maximum remboursé.
<p>4 Absences imprévues et prestations non décommandées</p>	<p>En cas d'absence ou d'annulation des prestations hors urgence médicale, un montant forfaitaire de Fr. 25.00 est facturé lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'annulation des prestations est annoncée dans un délai inférieur à 48 heures ; • les prestations sont refusées par le ou la client-e ; • une absence n'est pas signalée. <p>Les montants facturés sont à votre charge : ils ne sont ni remboursés par les assureurs-maladie, ni par les prestations complémentaires AVS/AI.</p>
<p>5 Contact</p>	<p>Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.</p> <p>NOMAD Direction financière Rue du Pont 25 2300 La Chaux-de-Fonds</p> <p>Tél. : 032 886 83 65 Courriel : DF@nomad-ne.ch Site : www.nomad-ne.ch</p>

Votre domicile détermine l'agence communale AVS/AI à laquelle vous devez vous adresser.

Agence à contacter	Localités desservies
Agence régionale AVS de Neuchâtel Rue St-Maurice 4, 2000 Neuchâtel Tél. 032 717 74 10	Neuchâtel, Valangin, Corcelles-Cormondrèche
Agence régionale AVS de Peseux Rue Ernest-Roulet 2, 2034 Peseux Tél. 032 886 59 52	Peseux
Agence régionale AVS de l'Entre-deux-Lacs Grand'Rue 35, 2072 Saint-Blaise Tél. 032 886 49 90	Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignièrès, Marin, Saint-Blaise, Thielle-Wavre
Agence régionale AVS du Littoral Ouest Rue Haute 20, 2013 Colombier Tél. 032 886 50 80	Auvèrnièr, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Cortailod, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin/Sauges, Vaumarcus
Agence régionale AVS du Littoral Ouest Rue Haute 20, 2013 Colombier Tél. 032 886 50 80	Boveresse, Buttes, Couvet, Fleurier, La Côte-aux-Fées, Les Bayards, Les Verrières, Môtiers, Noiraigue, Saint-Sulpice, Travers
Agence régionale AVS du Val-de-Ruz Rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier Tél. 032 886 57 03	Boudevilliers, Brot-Dessous, Cernier, Chézard, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin/Vilars/Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Rochefort, Savagnier, Villiers
Agence régionale AVS du Val-de-Ruz Rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier Tél. 032 886 57 03	Brot-Plamboz, La Brévine, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, Le Locle, Les Brenets, Les Planchettes
Agence régionale AVS de La Chaux-de-Fonds Rue du Collège 11, 2301 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 967 63 11/12	La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Les Ponts-de-Martel
Pro Senectute Arc Jurassien Site de Neuchâtel Rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel Tél. 032 886 83 40	Pro Senectute Arc Jurassien Site de La Chaux-de-Fonds Rue du Pont 25, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 886 83 00
Pro Infirmis Service cantonal de Neuchâtel Rue de la Maladière 35, 2000 Neuchâtel Tél. 058 775 36 60	Pro Infirmis Service régional des Montagnes neuchâteloises Rue Chandigarh 4, 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 058 775 36 20